

BAILLEUR SOCIAL SYNDIC : PRATIQUER LA COMPTABILITE DES COPROPRIETES

POINTS-CLES :

1. INTRODUCTION

Le contexte

Rappel des grands principes comptables

2. RAPPROCHER LA COMPTABILITE GENERALE DE LA COMPTABILITE DE LA COPROPRIETE

Les règles imposées

L'application des grands principes comptables généraux à la comptabilité de la copropriété

Le plan comptable spécifique de la copropriété

Le classement des opérations de la copropriété

3. SAVOIR PASSER LES ECRITURES COMPTABLES POUR LA COPROPRIETE

Les opérations courantes

La comptabilisation des charges et produits courants de la copropriété

La comptabilisation des charges et produits hors budget de la copropriété

Les opérations particulières

Les écritures de clôture

Le traitement comptable des mutations

Le traitement comptable de l'emprunt

4. SAVOIR SERVIR ET LIRE LES ANNEXES OBLIGATOIRES (1 A 5)

Les annexes obligatoires

Les servir

Les lire

Les expliquer

5. CONNAITRE LES OBLIGATIONS IMPOSEES PAR LA LOI ALUR

L'immatriculation de la copropriété

La fiche synthétique de la copropriété

Le diagnostic technique général

Le fonds de travaux et les dépenses travaux

Quelle durée ?

- ▶ 1 jour

Quand ?

- ▶ Jeudi 12 avril 2018
- ▶ Lundi 24 septembre 2018

Pourquoi ?

- ▶ S'approprier et mettre en application les règles comptables de la copropriété

Pour qui ?

- ▶ Responsables comptables et leurs collaborateurs chargés de la comptabilité de la copropriété dans le cadre de leur mandat
- ▶ Toute personne souhaitant se repérer dans l'organisation comptable de la copropriété

Comment ?

- ▶ Exercice « fil rouge » développé au cours de la journée

Tarif

- ▶ 800 € HT, soit 1080 € TTC Pauses et déjeuner inclus